



Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts
AP3F - BP 20343 - 60634 CHANTILLY

Association N° W604000624

Site : www.AP3F.fr

Mail : AP3F@free.fr

Téléphone : 06 89 63 34 83

FEUILLE DE LIAISON N°33 - SEPTEMBRE 2018

Chers adhérents, chers sympathisants, chers amis.

LA BIODIVERSITE AU CŒUR DE NOS VIES !

C'est la une du dernier *Soyons Parc* de juin-août 2018 édité
par le PNR Oise-Pays de France (PNR OPF)

A l'AP3F, elle est aussi au cœur de nos préoccupations partagées bien sûr avec d'autres.

Ce crédo ne doit pas éluder les difficultés ni, en s'y référant, donner une bonne conscience verte à ceux qui veulent faire passer des projets qui sont contradictoires avec l'objectif primordial de la préserver.

Vous aurez noté, qu'en plus de la notion de « développement durable » qu'on entend dans toutes les bouches, s'ajoute celle de défense de la biodiversité défendue par les acteurs politiques et économiques de tous les horizons. Sans préjuger de leur sincérité, il s'agit pour certains de « verdir » leurs activités et faire passer des projets pas toujours vertueux.

Sans être dupes, on se félicitera toutefois de cette prise de conscience à l'image de la CCI de l'Oise qui, en se rapprochant du PNR OPF, voudrait encourager l'éco-responsabilité parmi ses membres et concilier économie et biodiversité. La CCI qui, en des temps pas si éloignés, jugeait le projet de SRCE Picard (*Schéma Régional de Cohérence Ecologique*) irrecevable. Ce projet de SRCE était destiné à préserver les liaisons biologiques, donc la biodiversité.

Ce double objectif de développement raisonnable et respect de la biodiversité est porté par le Parc. Tout en le prenant à notre compte, à l'AP3F nous faisons froidement le constat que les deux sont, dans certains cas, tout bonnement inconciliables ! C'est là que ça devient difficile et que les bonnes volontés et une vraie concertation en amont doivent s'exprimer.

Dans certains dossiers où des sanctuaires de biodiversité sont menacés et les impacts sur l'environnement identifiés, les promoteurs songent déjà à compenser (c'est déjà ça) quand les associations défenseuses de l'environnement agissent d'abord, conformément à la séquence ERC inscrite dans la loi, pour comment **éviter** et sinon, comment **réduire** avant de parler, seulement en derniers recours, de **compensation** (*doctrine ERC –éviter/réduire/compenser*).

Encore une fois, aux portes du Grand-Paris, il ne s'agit pas de mettre notre territoire sous cloche, mais de soutenir un PNR qui serait audacieux, de convaincre une population et ses élus que, défendre la biodiversité à 40 kms de Paris Notre-Dame, ne doit pas être vécu comme une contrainte mais comme un atout et qu'il faut mieux s'associer à la nature que chercher à la dominer.

Vaste programme mais la demande et la tendance sont là et irréversibles.

MAIS OÙ EN EST LA CHARTE DU PARC !

Près de 3 ans sans charte !!

La sempiternelle question qui devient plus pressante, posée avec de plus en plus d'acuité :

Où en est le renouvellement de la charte du PNR, caduque depuis janvier 2016 ?

Que devient le PNR ?

Le PNR OPF dans sa dernière communication « Soyons Parc » de cet été, tente de rassurer :

« La procédure est longue et compliquée » : oui, mais c'est tellement lent ! Et en dépit de la mobilisation des fonctionnaires en charge du dossier au PNR et aux régions, on peut se demander si la volonté politique y est vraiment !

« Dans l'attente, le syndicat mixte agit » : oui mais, n'en déplaise à certains, un PNR sans charte n'a pas de sens et paraît voué à disparaître puisqu'elle est constitutive de son existence légale! Certes, le PNR OPF conduit toujours des actions qui s'inscrivent dans ses prérogatives comme des interventions sur le terrain et de la pédagogie autour de la biodiversité ou, par exemple, la conduite de nouveaux projets en lien avec les agriculteurs pour développer les circuits courts alimentaires et les filières économiques locales, Mais cette situation bancal empêche d'opposer une charte solide et ambitieuse à des projets destructeurs (artificialisation des terres agricoles, ruptures des continuités écologiques et, finalement, atteinte à la biodiversité.).

On nous dit qu'à l'automne, les conseils municipaux devraient être appelés à voter ou non leur adhésion à la charte. Ce sera le temps de la mobilisation et l'heure de vérité. A défaut, faudra-t-il sonner le glas d'un PNR qui n'aura pas survécu à des situations géographiques, des intérêts politiques, des enjeux environnementaux trop contradictoires ? On espère que non et que l'intérêt général primera !

Comme l'écrit Patrice Marchand, Président du PNR, dans son édito, « *la biodiversité est partout, pensez-y, et vous aussi faites en sorte de préserver cette richesse* ». Risquons un loyal commentaire sous forme d'encouragement : En étant plus offensif, le PNR ne doit pas cesser de rappeler ces enjeux et fixer les limites encadrées par les objectifs de sa charte qu'on espère voir renouveler avant la fin de l'année. Avec ce fil conducteur, que le PNR Oise Pays de France soit à nouveau assuré du soutien des amis du Parc (AP3F).

Quelques informations :

Mise en 2 x 2 voies RD 1330 Senlis Creil. L'AP3F a déposé un recours gracieux avec le ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise, la SAFHEC (Société des Amis des forêts Halatte, Ermenonville et Chantilly) et Oise Nature et parallèlement au recours contentieux engagé par la FDC Oise (Fédération des Chasseurs). Pourquoi ce recours ? Parce qu'un seul écopont est simplement insuffisant pour ce corridor d'importance nationale de 6 kms entre les massifs d'Halatte et de Chantilly (sites classés). Parce que le département de l'Oise, après l'Etat, s'était engagé à soutenir le projet de création de deux passages grande faune supplémentaires et de rechercher les financements auprès de programmes nationaux et européens ; Parce que l'ONF avait prôné également que le passage de 40 mètres soit accompagné de biocorridors complémentaires. Sans événements nouveaux avant mi-septembre, notre recours deviendra contentieux. Il reviendra au Juge Administratif d'apprécier le bon droit, ou pas, de notre action.

Champ de tir en forêt d'Ermenonville. L'ancien champ de tir sera réactivé par l'armée pour permettre l'entraînement des forces de sécurité intérieure (au demeurant légitime). Le ministère de l'écologie, pas plus que le PNR ni nos élus, n'ont entendu nos arguments sur les aspects environnemental (au cœur d'une forêt domaniale classée quasi périurbaine, du PNR et d'un site sensible natura 2000), sociétal (à l'heure du développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine naturel de notre région promu par le PNR, la réouverture du champ de tir nous paraît à contre-courant de l'identité déjà fragilisée de notre territoire), voire même de sécurité (risque lié à la fréquentation régulière et croissante du site –proximité du GR 11 et d'itinéraires cyclotouriste- par les randonneurs, les chasseurs, les cueilleurs, et autres promeneurs).

Bois du Roi. Le SCOT du Valois autorise l'exploitation de carrière et d'enfouissement de déchets au cœur de ce Corridor écologique d'exception en limite du PNR. L'AP3F soutient le recours déposé par des associations contre ce SCOT, pour la défense d'une biodiversité d'exception mise en lumière par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

Circuits courts alimentaires et développement des filières économiques locales, viables et durables (foin et bois-énergie). En lien avec les agriculteurs, le PNR promeut ces projets alternatifs... Le patrimoine agricole de notre territoire est immense au cœur d'une population et collectivités curieuses et demandeuses de ces initiatives qu'il faut encourager pour les faire rentrer dans nos habitudes.

« **Le Temps des Forêts** » : film militant, réalisé par François Xavier DROUET et séance organisée par OISE NATURE le 4 octobre au Cinéma le MAJESTIC de Compiègne, sur les dérives d'une gestion forestière productiviste.

Croyez en nos sentiments dévoués.

Gilles Sinet
Président

Pour ceux qui auraient omis de renouveler leur cotisation 2018, il est encore temps.

Bulletin sur www.AP3F.fr

NB : en application du règlement sur la protection des données (RGPD), l'AP3F vous assure que vos données personnelles recueillies sont destinées exclusivement à communiquer avec vous et de vous informer de ses activités. Elles ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Vous avez naturellement le droit de les faire rectifier ou supprimer et de choisir de ne plus recevoir nos informations en envoyant un simple mail à AP3F@free.fr